



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : sntrsins@vjf.cnrs.fr
Site Web : <http://sntrs.fr/>

Compte Rendu SNTRS CGT du Conseil d'Administration de l'INSERM du 6 juin 2013

Par Jean KISTER, élu SNTRS CGT

Le CA est présidé par A SYROTA, PDG INSERM.

Parmi les personnalités nommées, à noter l'absence d'A FUCHS ; Président du CNRS, de Mme D GILLOT, Sénatrice, rapporteuse du projet de loi ESR au Sénat ; de T BEAUDET, Président de la MGEN et de G CATHELINÉAU (CPU).

Pour les élus des personnels étaient absents Jean-Luc CARRIER (SGEN CFDT) et Didier DULON (SNIRS CGC) qui avaient donné leur pouvoir. Étaient donc présents : Jean KISTER (SNTRS CGT), Maude LE GALL (SNCS FSU), Klaus PETRY (SGEN CFDT avec 2 voix), Catherine MASSON-RATEL (SNIRS CGC avec 2 voix).

Ordre du Jour :

- 1) PV CA du 28 mars 2013 (pour avis)
- 2) Actualités Scientifiques : Mr Patrice NORDMANN (Bicêtre) sur les résistances aux antibiotiques
- 3) Informations du PDG
- 4) Point d'avancement du Contrat d'Objectifs (information)
- 5) INSERM-Transfert SA : bilan 2012 et perspectives 2013 (information)
- 6) Bilan INSERM du 7^{ème} PCRDT et perspectives Horizon 2020 (information)
- 7) Bilan Social 2012 de l'INSERM (information)
- 8) Procédure d'extinction des créances (pour avis)
- 9) Modification décision relative aux unités de recherches INSERM (pour avis)
- 10) Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (pour avis)
- 11) Eméritats (pour avis)

1) Informations de A SYROTA, PDG INSERM

Stratégie de la Recherche

Le PDG a annoncé que l'AVIESAN avait remis à la Ministre de l'ESR son **rapport** sur la nouvelle **stratégie de la recherche**, lequel présentait **10 priorités** dans les **Sciences de la Vie** : 1) Développer la recherche fondamentale (excellence) ; 2) développer la multidisciplinarité ; 3) développer les plateformes pour l'analyse des données (Big Data) ; 4) combler le retard français dans la recherche technologique en SDV (imagerie, diagnostique, thérapeutique) ; 5) développer la recherche translationnelle ; 6) développer la médecine personnalisée (Bio Marqueurs) ; 7) développer les recherches sur le vieillissement ; 8) développer les recherches sur l'environnement (Modes de vie par rapport à la santé) ; 9) développer les recherches sur les maladies infectieuses ; 10) renforcer les projets européens.

Le PDG a indiqué qu'AVIESAN avait aussi envoyé un rapport pour la **Stratégie de la Santé** à la Ministre concernée. Le représentant du MESR a confirmé avoir bien reçu la contribution d'AVIESAN comme celles des autres Alliances et du CNRS. La prochaine étape sera l'élaboration de cette stratégie nationale de recherche (prévue dans la loi ESR) au second semestre 2013. Celui du Ministère de la Santé a fait de même. Je suis intervenu pour faire remarquer qu'à aucun moment le Conseil Scientifique ni les CSS de l'INSERM n'ont été sollicités pour ce travail et j'ai demandé si les membres du CA et ceux du Conseil Scientifique pourraient avoir connaissance de ces 2 rapports d'AVIESAN ? A Syrota a donné son accord. A noter qu'Alain TEDGUI, Président du CS INSERM, a confirmé que le CS n'avait pas été consulté (seuls les ITMO l'ont été) alors que dans le passé celui-ci était chargé d'élaborer un rapport de conjoncture et de prospective, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Europe

A Syrota se ballade beaucoup aussi bien en Europe que dans le monde, c'est un véritable « VRP » de la recherche en SDV ! Ainsi il est allé en Allemagne pour la création d'un nouvel Institut du Médicament franco-allemand (associant

public-privé : Inserm, Université de Strasbourg, Fondation Helmholtz, Sanofi, ...°), ce qui n'empêche pas Sanofi de licencier dans ces propres centre de recherche en France !

Il a annoncé la mise en place d'un projet européen « Human Brain Project » d' 1 milliards d'euros lequel sera complémentaire de celui des USA (NIH) de 3 milliards de dollars (Il va bientôt à New York pour cela).

Et comme de Vice Président de Science Europe, il a négocié de nouveaux contrats avec les Editeurs sur l' « Open Access » selon 3 voies : la voie « verte » : auto archivage « ouvertes » (HAL en France, Pub Med Central au niveau international) ; la voie « dorée » : journaux en libre accès (payés par les Instituts) ; la voie « hybride » (soutenue par les éditeurs) : article libre mais après paiement d'un abonnement.

A Syrota a annoncé la mise en place du nouveau **Comité d'Ethique de l'INSERM** avec Hervé SCHNEIWEISS comme président.

Il a annoncé qu'il y aurait un grand **colloque** à Paris (Sorbonne) le **4 avril 2014** pour les **50 ans de l'INSERM** avec la présence du Président de la République.

Enfin, il a remercié Madame Françoise PIERRE (DRH) avant son départ à la retraite fin juin 2013 (remplacée par Monsieur Hafid BRAHMI), et Monsieur Jacques VITRE (Directeur du DAF) qui part aussi en retraite.

2) Changement de nom de l'ANRS (Jean-François DELFRAISSY)

Alors que cela n'avait pas été annoncé à l'ordre du jour, le Directeur de l'ANRS (maintenant intégré à l'INSERM) est venu présenter au CA le problème d'un éventuel changement du nom car l'ANRS ne s'occupe pas seulement des recherches sur le Sida mais aussi de celles sur les Hépatites ! Or, depuis 30 ans que l'ANRS existe, ce nom est connu aussi bien en France (associations de malades) qu'à l'international donc c'est devenu une « marque ». De plus un changement de sigle amènerait à modifier un grand nombre de conventions, de contrats, ... ce qui a un coût. La solution retenue serait de garder le sigle « ANRS » en lui rajoutant « FRENCH » pour « France REcherche Nationale Sida-HIV Hépatites ». Accord du CA INSERM.

3) Déclaration SNTRS CGT et SNCS FSU sur la loi ESR (cf Annexe) (lue par l'élue SNCS)

A Syrota a indiqué qu'il n'a pas parlé de la loi ESR car celle-ci était toujours en débat au parlement.

Roger GENET (MESR) a répondu à notre déclaration que la Ministre entendait les « inquiétudes » d'une partie du milieu à propos de la loi mais il rappelle que celle-ci a été élaborée après le grand débat national des Assises. Il ne peut accepter que l'on parle d'une absence de rupture avec le précédent gouvernement car sur beaucoup de points aussi bien la méthode que le fond ont changé. Ainsi il conteste l'idée d'une « régionalisation » mais il confirme que l'objectif de la Ministre est bien d'avoir 30 pôles d'excellence en régions, car on ne peut nier la réalité des régions aujourd'hui. Mais les régions ne seront pas signataires des contrats entre l'Etat et les futures Communautés d'Etablissements. Le gouvernement a introduit beaucoup plus de « flexibilité » dans l'autonomie des universités donc il n'y a pas continuité avec la politique autoritaire précédente. Sur le transfert, cela n'est pas une nouveauté puisque c'est dans loi depuis 1999 (loi d'Innovation d'Allègre). Le gouvernement a mis en œuvre le rééquilibrage entre crédits récurrents et le financement par projets en transférant une partie des crédits de l'ANR vers les organismes, ce qui a permis une augmentation de 10 à 20% des crédits de base des labos en 2013.

Questions de l'élue SNTRS CGT :

Je suis intervenu sur 2 points : **la précarité et les Idex.**

J'ai fait référence au journal de 20H de TFI de la veille (mercredi 5 juin) qui a diffusé un reportage sur « l'Etat voyou pour abus de CDD » dans lequel l'INSERM était cité (notamment sur le cas de la CDD de Nantes ayant plus de 11 ans de CDD multi employeurs qui a gagné contre l'INSERM). A Syrota a été interviewé lors de ce reportage qui a dit « j'applique toute la loi ... et la juriste prudence ». Je lui ai fait remarquer que cela n'était pas encore le cas à l'INSERM où les CDD multi employeurs, notamment avec les CHU, n'étaient pas pris en compte ! A Syrota a répondu qu'il avait réglé le cas de Nantes et que le reste n'était plus d'actualité (sic).

J'ai demandé si le CA serait consulté sur la participation de l'INSERM aux IDEX, en particulier pour celui de Saclay (19 Millions d'euros et 19 ETP de l'INSERM) et celui d'Aix-Marseille (AMIDEX : 92 Millions d'euros et 202 ETP de l'INSERM) ? Un peu embarrassés, A Syrota et T Damerval ont dit que le CA les verrait « le moment venu » !

4) Point d'avancement du Contrat d'Objectifs 2011-2015 (Isabelle HENRY, DESP)

Ce rapport est un exemple édifiant de bureaucratie où on nous présente une liste d'indicateurs aussi ridicules les uns que les autres ! (quelques exemples : pourcentage d'équipes A+, nombre de consultation site web INSERM, délai paiement des fournisseurs, taux d'agents payés dans le mois, ...). Il n'y a aucune science là-dedans ! Et le PDG est très content de nous dire que l'INSERM a déjà atteint les cibles pour 14 indicateurs soit 70%. Cela fait une belle jambe aux agents qui souffrent de plus en plus des conditions de travail et du manque de reconnaissance et cela ne fait pas avancer d'un pouce les moyens de l'INSERM pour la recherche ! Mais le plus drôle, c'est quant le PDG nous dit qu'il y a échec pour certains indicateurs comme le recrutement à l'international ou le nombre de chercheurs faisant de l'enseignement ! Il admet que certains indicateurs sont mauvais et qu'il faudrait les changer ! Autre retard : le partenariat avec les universités où le nombre de DGG (délégation de gestion) n'augmente pas aussi vite qu'annoncé !

Cela confirme que le SNTRS CGT, comme le Conseil Scientifique (de l'époque), avait eu bien raison de voter contre ce contrat d'objectifs !

5) INSERM-Transfert SA : bilan 2012 et perspectives 2013 (Cécile THARAUD)

J'ai fait 2 remarques sur le bilan d'INSERM Transfert (IT) :

1) l'année 2012 a vu pour la première fois un bilan excédentaire de la filiale et donc un retour financier pour l'INSERM d'1 million d'euros mais cela est dû à un paradoxe, car l'essentiel des ressources d'IT provient de ses activités de gestion des contrats européens (7^{ème} PCRDT) où les compétences et le professionnalisme d'IT est largement reconnu, alors que les revenus des contrats de R&D chutent du fait de la crise des industries pharmaceutiques, lesquelles ferment leurs propres centres de recherche en France ! Or il s'agit là en principe du « cœur » du métier d'IT.

2) dans son rapport écrit comme dans son intervention au CA, la PDG d'IT, Cécile THARAUD, a bien fait état de ses inquiétudes sur les perspectives 2013 tant sur les relations avec les SATT, qui ne sont pas aussi évidentes qu'elle veut bien le dire, que sur le fait « **que l'effet d'aubaine des investissements d'Avenir, des Idex n'existe plus** » (sic) !! Quel aveu !! Je l'ai remercié de sa franchise car son propos ne faisait que confirmer ce que le SNTRS CGT avait dit dès la mise en place du Grand Emprunt, qu'il s'agissait d'un effet d'aubaine et que cela n'allait pas durer !

6) Bilan INSERM du 7^{ème} PCRDT et perspectives Horizon 2020 (Claire GIRY, DPRE)

On a eu droit à un festival d'auto satisfaction où l'INSERM serait le 1^{er} pour tel ou tel appel d'offre du 7^{ème} PCRDT ... sans un mot sur les personnels associés à ses projets, ni sur le nombre de CDD que ceux-ci ont créés ?

7) Bilan Social 2012 de l'INSERM (Françoise PIERRE, DRH)

Après avoir remercié Madame PIERRE pour son activité comme DRH INSERM, même si le SNTRS CGT n'avait pas toujours été en accord avec elle et lui souhaiter une bonne retraite, j'ai repris en résumé les principales remarques que nous avons déjà fait au CTC INSERM du 14 mai 2013 (cf CR SNTRS CTC : http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/IMG/pdf/CR_SNTRS_CGT CTC_INSERM_14_mai_2013.pdf).

8) Procédure d'extinction des créances (Pierre DEBLOCK, Agent Comptable Principal)

Les décisions d'extinction de créances inférieures à 30000 euros ne seront plus vues par le CA afin de simplifier les procédures. Il y a peu de cas (3 à 4 par an, personnels en difficultés, PME en faillite, ...). Vote pour du CA.

9) Modification décision relative aux unités de recherches INSERM (T DAMERVAL DGR)

Cela a déjà été vu au CTC du 14 mai 2013 (voir CR SNTRS ci-dessus). Comme en 2009, Le SNTRS CGT a voté contre ce texte et ce pour les mêmes raisons. Les créations d'unité n'ont pas de durée de mandat, c'est à l'appréciation du PDG. Les formations « ad hoc » créées par le PDG ne sont pas évaluées par les instances scientifiques.

Vote : 1 contre (SNTRS CGT), 1 abstention (1 SNCS) donc les élus SGEN CFDT et SNIRS CGC ont voté pour.

10) Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (J VITRE DAF)

On apprend dans ce document, d'apparence anodin, beaucoup d'informations sur les **restructurations en cours**, en particulier sur pour des sites de l'administration (en fait c'est l'**application de la RGPP** après l'audit des fonctions support en 2010 mais sans le dire !). Ainsi plusieurs sites dédiés aux **fonctions supports de Paris** (Paul Brousse, Tolbiac, Chevaleret) seront regroupés au site Biopark dans le 13^{ème}. De même, un **regroupement de la DR Paris VI** au site Biopark est à l'étude. Cela afin de « **procéder à des mutualisations ou des regroupements permettant d'optimiser et de rationaliser l'occupation des locaux dédiés à ces fonctions supports.** (sic) ». De même est cité le prochain déménagement de la **DR de Bordeaux** du site de Magendie à l'Université Bordeaux 1 à Talence (avec une surface occupée passant de 357 à 834 m² et des dépenses d'exploitation passant de 38kEuros à 100k euros) s'expliquant par le besoin de plus de salles de réunion. On y parle aussi du déménagement de la **DR de Lille** au CHRU. On peut s'étonner que ces réaménagements n'ai pas (encore ?) fait l'objet de consultation des comités locaux CSHSCT (certains sont en cours), ni du CHSCT national, encore moins de consultations des personnels concernés et de leurs organisations syndicales (par exemple au CTC). J'ai rappelé cela et indiqué que l'INSERM avait une obligation légale d'informer les CHSCT pour tout projet de modification des conditions de travail ! Pour ce manque de concertation, je me suis abstenu.

Vote : une seule Abstention (SNTRS CGT).

11) Eméritats : vote POUR du CA conforme au vote du Conseil Scientifique

Remarque générale :

Comme lors du premier CA de cette mandature le 28 mars, il y a eu très peu d'interventions à ce CA aussi bien des nommés que de la plupart des élus des personnels !

ANNEXE :

Déclaration SNTRS CGT et SNCS FSU sur la loi ESR

Conseil d'Administration INSERM du 6 juin 2013

Le projet de loi pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche a été voté à l'Assemblée Nationale et sera prochainement en débat au Sénat.

Ce projet ne répond pas aux demandes de la communauté scientifique. En effet, la rupture promise n'a pas eu lieu avec les mesures du Pacte de la Recherche et la loi LRU, ni avec les IDEX du Grand Emprunt.

Ce projet de loi accentue le poids des régions. Avec une trentaine de grandes Universités régionales, il donne la possibilité à l'Etat de piloter au plus près la recherche dans le cadre des futures politiques de site.

En même temps, l'Europe préconise une spécialisation régionale dite « intelligente ». Le poids des pressions politiques et des entreprises dans les régions va devenir de plus en plus lourd.

Comme l'effort de recherche des industriels stagne, voire diminue dans certains secteurs, la volonté de se substituer à eux est formalisée par la nouvelle mission de transfert imposée aux organismes.

Avec plus de missions et des moyens en réduction, comment maintenir l'ensemble des missions du service de recherche publique, et notamment celle du progrès des connaissances ?

Concernant l'évaluation, rien dans le projet de loi ne permet d'affirmer que la nouvelle Haut Autorité permettra de rompre avec l'évaluation bureaucratique de l'AERES. Au contraire, il préconise le morcellement de l'évaluation en rupture avec l'égalité territoriale. L'évaluation de la recherche ne peut se faire qu'au niveau national, de manière comparative. Pour que ses avis soient reconnus par la communauté scientifique, elle doit être confiée à des instances composées majoritairement d'élus siégeant dans la durée. A l'INSERM, l'évaluation des laboratoires doit revenir aux CSS et au CS.

Ce projet de loi poursuit et aggrave une politique qui met les Universités et les Organismes de recherche en grande difficulté, fait exploser la précarité, favorise le financement sur projet au détriment des moyens récurrents dont les équipes ont besoin et fragilise la recherche au nom de la « compétitivité ». Seul un plan pluri-annuel de l'emploi pourrait permettre de restaurer le fonctionnement des unités de recherche.

C'est pourquoi le SNTRS CGT et le SNCS FSU, représentant une large majorité des personnels chercheurs et ITA de l'Institut, demandent l'abandon de ce projet de loi et l'ouverture de négociations en vue d'une autre loi qui tienne compte des recommandations des instances et des attentes de la communauté.